



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mandataires judiciaires

Question écrite n° 94695

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les difficultés de financement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Celles-ci revêtent deux aspects, l'un conjoncturel, l'autre structurel. Le premier est lié à la mise en oeuvre d'une formation obligatoire pour l'ensemble des délégués à la tutelle au plus tard au 31 décembre 2011. À défaut, ils ne pourront plus exercer leur fonction. Les financements prévus par l'État accusent un retard important, laissant craindre leur suppression. Il lui demande donc, d'une part, de clarifier la position de l'État, d'autre part, de reporter la date butoir du 31 décembre 2011 pour qu'elle corresponde à la fin de la révision des mesures de protection, soit le 31 décembre 2014. En second lieu, il lui rappelle que depuis deux ans, dans le cadre de la dotation globale de financement, ces services perçoivent leur budget prévisionnel au mois d'octobre de l'année en cours, ce qui a pour conséquence une évidente difficulté de pilotage. Il lui demande donc que les enveloppes limitatives régionales soient fixées au plus tard au 31 janvier de l'année N pour que la procédure prévue dans les articles R. 314 et suivants du code de l'action sociale puisse s'engager dans un délai raisonnable.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94695

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13158

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)